

LE MARCHE NOIR DU CARBONE

Cette semaine, pour la première fois en France, une affaire de fraude à la taxe carbone est jugée par le tribunal correctionnel de Paris. Les dix-sept prévenus qui comparaissent jusqu'au 12 octobre dans le cadre d'une vaste escroquerie en bande organisée sur le marché du CO₂ auraient ainsi détourné près de 51 millions d'euros au cours du premier semestre 2009, au travers d'un mécanisme de fraude à la TVA.

Instauré dans le cadre du protocole de Kyoto, le système européen de quotas de CO₂ vise à en limiter les émissions en allouant gratuitement à chaque établissement industriel un plafond (le quota) au-delà duquel il doit acheter des droits d'émission supplémentaires aux entreprises moins polluantes qui n'utilisent pas l'intégralité de leur quota. Ce nouveau marché, insuffisamment régulé, a rapidement attiré des fraudeurs de tout poil, pirates informatiques dérobant des quotas par millions de tonnes ou, dans le cas présent, fraudeurs à la TVA utilisant des sociétés basées à l'étranger pour acheter des quotas hors taxe et les revendre ensuite TTC sans reverser la TVA !

La France n'a bien sûr pas l'apanage de ce genre de fraudes et des affaires similaires ont été découvertes dans plusieurs Etats européens. Les pertes totales dues aux fraudes à la TVA sur la bourse européenne du carbone se chiffrent ainsi en milliards d'euros...

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne